



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

11 octobre 2017

## 10è colloque de la Commission des sanctions - 5 octobre 2017 - Contenus & Programme

Le colloque de la Commission des sanctions a pour objectif de mieux faire connaître les règles de fond applicables aux activités qui relèvent de l'AMF, et les modalités selon lesquelles celle-ci exerce son pouvoir de sanction. Pour la 10è édition, la Commission des sanctions a consacré les débats de son colloque aux deux thèmes suivants : 'la question de la preuve', et 'comment prévenir la mauvaise commercialisation des produits financiers' ? Retrouvez ici les vidéos des différentes interventions.

DISCOURS D'OUVERTURE DE MARIE-HÉLÈNE TRIC,  
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES SANCTIONS

## TABLE RONDE N°1 – LA QUESTION DE LA PREUVE \_\_\_\_\_

# TABLE-RONDE N°2 - COMMENT PRÉVENIR LA MAUVAISE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FINANCIERS ?

---

DISCOURS DE CLÔTURE DE ROBERT OPHÈLE, PRÉSIDENT DE  
L'AMF

---

---

## SUR LE MÊME THÈME

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

SANCTIONS & TRANSACTIONS

02 juin 2022

Principes directeurs  
issus de la  
jurisprudence 2003-  
2020 – Commission  
des sanctions et  
juridictions de recours



COMMUNIQUÉ COMMISSION  
SANCTIONS

SANCTIONS & TRANSACTIONS

30 mai 2022

La Commission des  
sanctions de l'AMF  
sanctionne un  
conseiller en  
investissements  
financiers et son  
dirigeant pour des  
manquements à leurs  
obligations  
professionnelles



COMMUNIQUÉ COMMISSION  
SANCTIONS

SANCTIONS & TRANSACTIONS

10 mai 2022

La Commission des  
sanctions de l'AMF  
sanctionne une société  
de trading et trois  
traders néerlandais  
pour des  
manquements de  
manipulation de cours



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02